

## PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le vendredi 30 avril à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Emilie SUBRA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/04/2021

Affiché le : 26/04/2021

Présents : BABEL René, BORLIN Céline, DELAI Michel, GOUZENES Alexandra, GRAU Sylviane, HADRI Céline, HERY Patrick, LAVIGNE Franck, MARTRES Nadine, MOUTET Guy, PUYSEGUR Maguy, SENSAT Serge, SERRES Delphine, SUBRA Emilie, VERDIER Nadine.

Excusés : ARRIBAS Nathalie (procuration à Emilie SUBRA), DAFFOS Sébastien, DELAI Damien, SANSONETTO Sébastien

### Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :  
Nadine VERDIER est nommée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le Compte-rendu de la séance du 14 avril 2021 est approuvé à l'unanimité

Madame le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

OBJET :	Rapporteur
Vote du budget primitif principal 2021 (annule et remplace la délibération précédente)	Emilie SUBRA
Informations et questions diverses	

## 28 – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

Le budget principal 2021 voté le 14 avril contenait une erreur matérielle (présence d'écritures d'ordre relatives à des cessions immobilières devant faire l'objet d'une exécution budgétaire sans inscription au budget primitif).

Aussi, en lieu et place de la délibération n°13 du 14 avril 2021, Madame le Maire propose d'adopter le budget principal 2021 rectifié comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	1 097 133,77 €
RECETTES	1 097 133,77 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	531 238,13 €
RECETTES	531 238,13 €

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget principal pour l'exercice 2021.

Pour :	16	
Contre :	0	
Abstention :	0	

**Séance levée à 18 heures 43.**

**Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 30 avril 2021, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 04/05/2021, conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire, Emilie SUBRA.**

